

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 92 (2020)

Heft: 2

Artikel: Question sociétale du logement pour seniors

Autor: Dirlewanger, Dominique

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUESTION SOCIÉTALE DU LOGEMENT POUR SENIORS

Cet article dresse un portrait des politiques du logement adressées aux seniors dans l'après-guerre. Entre maintien à domicile, adaptation du foyer et séjour en hébergement collectif, les propositions s'adaptent à l'augmentation sans précédent de l'espérance de vie de la population au XX^e siècle.



DR/ISTOCK

DOMINIQUE DIRLEWANGER

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, la pauvreté et la misère des populations âgées occupent l'essentiel des réflexions politiques en Suisse. Après 1945, de vastes programmes de construction sont lancés, mais ils ne prennent pas en considération les besoins spécifiques de la vieillesse, pas plus que les évolutions de la composition familiale (jeune couple, foyer avec enfants, parents vieillissants). La grave crise du logement des années 1950 ne favorise guère l'élaboration de nouvelles solutions. Face à l'urgence, la modernisation et la rénovation des logements hérités de l'entre-deux-guerres représentent une première réponse. Cette amélioration du standard d'habitation va généraliser l'accès aux normes de «confort moderne», en particulier le raccordement systématique aux grands réseaux publics de distribution (eau, gaz et électricité). Dans les années 1960, les enquêtes sur les lieux de vie des personnes âgées se multiplient et marquent un moment char-

nière. Si l'inconfort dans les campagnes n'est mentionné que marginalement, la pénurie de logements et les loyers élevés se révèlent des obstacles majeurs à l'intégration du troisième âge dans les villes. Les propositions élaborées alors oscillent entre une conservation du lieu de vie et une adaptation vers un logement sécurisé. En 1966, le rapport Saxer sur la vieillesse en Suisse réunit une série de propositions en faveur d'une politique du logement spécifique aux personnes âgées. Première recommandation, la construction de logement foyer figurent des réalisations architecturales à mi-chemin entre l'habitat privé et l'hébergement institutionnel. Deuxième type d'intervention, le maintien à domicile illustre une ambition de conserver l'indépendance individuelle au cours du vieillissement. Troisième axe, les établissements collectifs de la vieillesse sont valorisés pour leur sécurité, mais ces institutions sont également perçues comme des lieux de relégation et de ségrégation. En identifiant les particularités des lieux de vie, ces politiques renforcent une

conception positive sur l'autonomie de la personne. En 1968, l'Association suisse pour l'habitat insiste dans un rapport: «La situation des personnes âgées et la satisfaction des besoins qui leur sont propres entraînent, en matière de logement, des exigences particulières. Leur âge, les difficultés de déplacement, l'importance des loisirs dont ils disposent, en font des individus dépendant plus que quiconque de leur habitation. Réciproquement, des conditions de logement adéquates permettront de sauvegarder leur dignité humaine, leur indépendance ainsi que leur intégration sociale.» (in: «Habitat», n° 12, 38, 1966, p. 17.) Afin d'assurer «dignité humaine», «indépendance» et «intégration sociale» à l'individu, l'accès à un logement adéquat représente un besoin fondamental du troisième âge. En conclusion, la question sociétale du logement pour seniors signale une évolution des représentations, concomitante aux évolutions culturelles et sociales. L'accroissement du nombre de divorces, l'allongement de la durée de la vie et les nouvelles aspirations individualistes influencent la taille des ménages qui tend à se réduire. Les ambitions résidentielles modifient en profondeur la demande sociale de logement. Par l'implantation de dispositifs locaux au plus près des individus, les interventions publiques en faveur du troisième âge reconnaissent que les nouvelles formes de logement ne doivent plus porter atteinte ni à la liberté, ni à l'initiative individuelle. Dans ce cadre, la notion de «qualité de vie» commence à s'imposer. Ces recommandations traduisent une représentation positive du vieillissement perçu en termes de temps de loisir et de l'accomplissement de soi. Ces politiques du troisième âge produisent un mode de gestion qui induit un nouveau modèle culturel de la vieillesse active. ■

